

M1 AEI MANAGEMENT DES PME ET ETI, ET TRANSFORMATION DIGITALE

SEMESTRE 1

ECTS	MATIERES	CM	TD	SESSION 1					SESSION 2	
				GENERAL			DEROGATOIRE		% Examen écrit	% Examen oral
				% Contrôle continu	% Examen écrit	% Examen oral	% Examen écrit	% Examen oral		
6	UE 1 : Globalisation et management des organisations									
3	Pilotage de la performance financière	X			100		100		100	
3	Stratégie et pilotage de la transformation digitale	X	X	100				100		100
3	UE 2 : Droit des affaires									
2	Droit de l'entreprise et transformation digitale	X			100		100		100	
1	Business communication		X	100				100		100
6	UE 3 : Environnement international									
3	Marketing international	X			100		100		100	
3	Analyse des marchés internationaux	X	X	100				100		100
	SPECIALISATION PME									
3	UE 4 : Développement à l'international									
1	Droit du travail et diversité dans les organisations	X			100		100		100	
2	Gestion financière et comptabilité internationale	X			100		100		100	
6	UE 5 : Projets innovants									
2	Transformation digitale d'entreprise	X			100		100		100	
2	Gestion de projets innovants	X			100		100		100	
2	Nouveaux modèles d'affaires	X		100				100		100
6	soit UE 6-1 : Défis de la transformation digitale									
2	Nouveaux défis des PME et ETI	X				100		100		100
2	Blockchain & risques financiers	X		100				100		100
2	Identité numérique & risques opérationnels	X		100				100		100
6	soit UE 6-2 : Défis de la transformation digitale (Bilingue)									
2	Nouveaux défis des PME et ETI	X				100		100		100
2	Identité numérique & risques opérationnels	X		100				100		100
2	LV2 all - esp - ita - por		X	100				100		100

M1 AEI MANAGEMENT DES PME ET ETI, ET TRANSFORMATION DIGITALE

SEMESTRE 2

ECTS	MATIERES	CM	TD	SESSION 1					SESSION 2	
				GENERAL			DEROGATOIRE		% Examen écrit	% Examen oral
				% Contrôle continu	% Examen écrit	% Examen oral	% Examen écrit	% Examen oral		
30	UE 7 : Stages									
	Stage de professionnalisation (4 à 6 mois) ou études à l'étranger ou double diplôme ou une année de césure					100		100		100

ATTENTION : PAS DE COMPENSATION ENTRE LES SEMESTRES 1 & 2

NB : Le semestre 1 représente 65% et le semestre 2 représente 35% de la moyenne générale